



Conseil de
l'Union européenne

001547/EU XXVI. GP
Eingelangt am 20/11/17

Bruxelles, le 17 novembre 2017
(OR. fr)

10322/02
EXT 1 DCL 1

AGRILEG 144
MI 130
DENLEG 43
SAN 105
CONSUM 62
RECH 119

DÉCLASSIFICATION

du document: ST10322/02 EXT 1 RESTREINT UE/EU RESTRICTED

en date du: 5 juillet 2002

Nouveau statut: Public

Objet: 1970ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS,
tenue à Bruxelles le 24/28 juin 2002
(1ère partie)

Les délégations trouveront ci-joint la version déclassifiée du document cité en objet.

Le texte de ce document est identique à celui de la version précédente.

10322/02 EXT 1 DCL 1

/dl

DGF 2C

FR

RESTREINT UE



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 5 juillet 2002

**10322/02
EXT 1**

RESTREINT UE

**CRS/CRP 29
AGRILEG 144
MI 130
DENLEG 43
SAN 105
CONSOM 62
RECH 119**

Extrait du COMPTE RENDU SOMMAIRE

Objet : 1970ème réunion du COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS, tenue à Bruxelles le 24/28 juin 2002
(1ère partie)

Point 14 : **Décision de la Commission portant adoption de la liste des candidats à soumettre au Conseil et au Parlement européen en vue de la nomination de 14 membres du conseil d'administration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments**
- **Mise au point de la liste des membres**

1. Le Comité examine la liste qui lui a été soumise par le Groupe des Amis de la Présidence (sous la forme d'un projet de décision du Conseil, annexé à son rapport : doc. 9961/02).
2. Il constate que les candidats de cette liste, à l'exception du candidat D'Adesky Albert, font l'objet d'un consensus. Il approuve à l'unanimité la suggestion d'une délégation de désigner le candidat Vaxelaire Roland, pour mieux prendre en compte l'avis du Parlement européen.

RESTREINT UE

3. Le Comité convient dès lors d'inviter le Conseil à approuver sous point "A" de l'ordre du jour d'une de ses prochaines sessions :

- le projet de décision avec la liste ainsi modifiée,
- les modalités de sélection des membres du conseil d'administration de l'Autorité telles que reprises à l'Annexe I au doc. 9961/02.

DECLASSIFIED